

**DELIBERATION N° 2022-083**

LE VINGT-SEPT SEPTEMBRE DEUX-MILLE-VINGT-DEUX A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU SEIZE SEPTEMBRE DEUX-MILLE-VINGT-DEUX.

**PRESENTS** : M. RIO, Mme FABRY, M. PLAUTIN, M. PIOT, Mme BRUEL, M. VAN LEYNSEELE, Mme PENA, Mme MAURIN, M. HIVIN, M. TREPRAU, Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme BIANCO CHAINE, M. WALCZACK, Mme RIMBERT, M. BLANCHARD, M. CADIOU, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE, M. ROBIN, Mme MYSONA, M. THEOL Mme ROLLAND, M. FONTVIEILLE, Mme OMS, Mme VESSIOT.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : M. BRUGUIERE donne procuration à Mme BRUEL, M. QUINTIN donne procuration à Mme MAURIN, Mme FERRAI donne procuration à M. PLAUTIN, M. DE BOISGELIN donne procuration à Mme MYSONA, M. SIGAUD donne procuration à Mme RIMBERT, Mme RANAIVO donne procuration à M. RIO.

**ABSENTS** : Mme MOUGIN, M. LEFEVRE, M. BOISSEAU.

M. PIOT a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Objet** : Désignation d'un représentant suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de désigner un nouveau représentant suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Métropole du fait de la démission du Conseil Municipal de Mme Solène MOREAU.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un nouveau membre pour remplacer Madame Solène MOREAU.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- DE DESIGNER un nouveau représentant suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Métropole de Montpellier.

En vertu de l'article L2121-21 du Code Générale des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas voter au scrutin secret.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Véronique FABRY.

Nombre de votants : 30

Nombre de suffrages exprimés : 30

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Véronique FABRY	30

Mme Véronique FABRY est désignée représentante suppléante de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Métropole de Montpellier.

**Jean-Paul PIOT**  
Secrétaire de séance

**François RIO**  
Maire de Saint-Jean-de-Védas

